CHAT ERRANT, CHAT LIBRE

ET SI ON AGISSAIT ENSEMBLE ?



La stérilisation, un acte responsable pour le bien-être animal

SERVICE CAUSE ANIMALE

aixenprovence.fr

Ville amie des animaux

Refuge de l'Arbois

AIX EN PROVENCE

UN ACTE DE PROTECTION

“Les animaux sont des êtres vivants doués de sensibilité.”

Art 515-14 du Code civil

La stérilisation est le premier acte de protection contre les abandons, les fugues, les maladies infectieuses, la maltraitance.

CHAT ERRANT ET CHAT LIBRE, QUELLE DIFFÉRENCE ?

La distinction entre un chat errant et un chat libre est primordiale, car elle change radicalement son statut et son avenir.

Le chat errant, souvent issu d’un abandon ou né dans la rue, subit la faim, les maladies et participe à une prolifération incontrôlée.

Le chat libre est un chat des rues qui a été capturé, stérilisé et identifié par une association ou une commune, puis le plus souvent remis sur son site de vie initial. Protégé par la loi, il n’est plus considéré comme un animal errant : nourri et surveillé par des bénévoles nourriciers, il stabilise durablement le territoire.

POUR RAPPEL

Art L.211-27 du Code rural
En France, le maire peut autoriser la capture des chats errants pour les faire stériliser et identifier au nom de la commune. Une fois relaché sur site, ils prennent le statut juridique de “chat libres”. Il est alors interdit de les déplacer, de les maltraiter ou de leur nuire. Cet article légalise également leur nourrissage sur place.

Art L.212-10 du Code rural
L’identification des chats est obligatoire en France depuis le 1er janvier 2012, par puce électronique ou tatouage.

UN CONSTAT

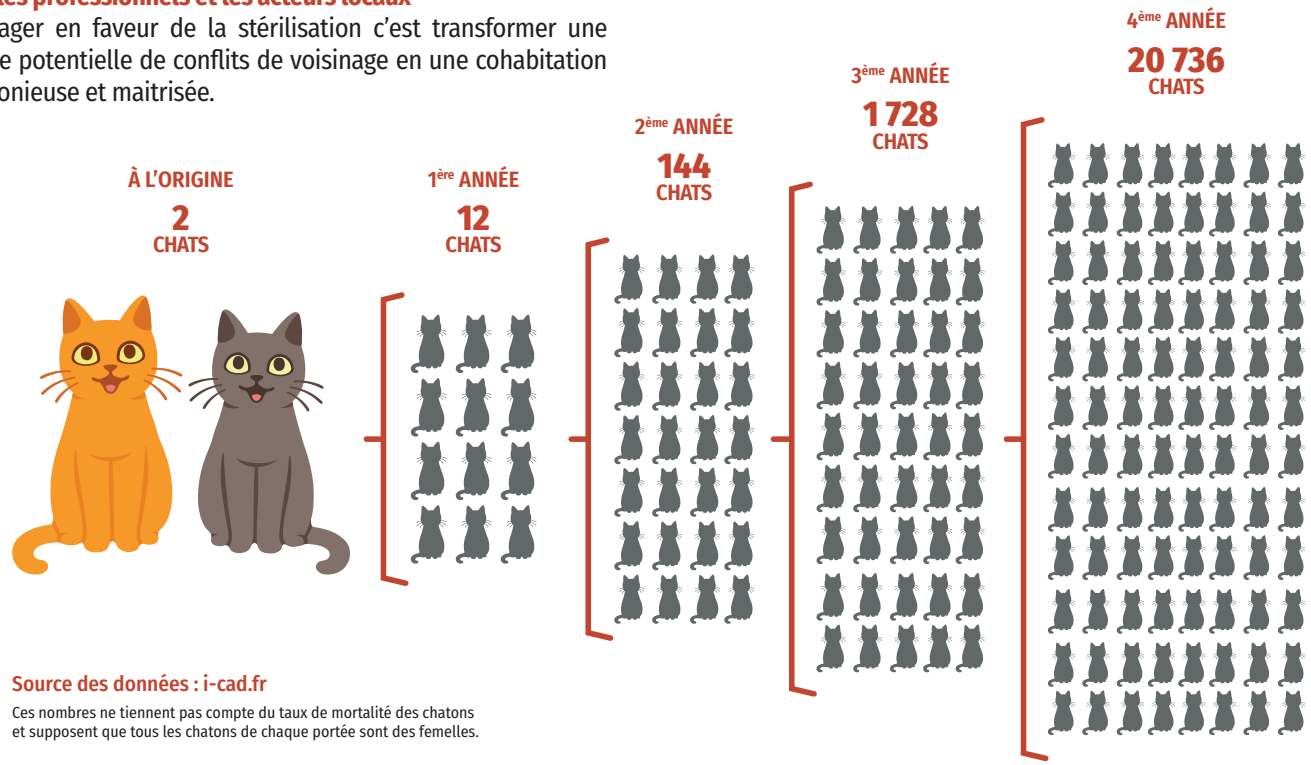
Malgré les nombreuses campagnes de stérilisation mises en place par la Ville d’Aix-en-Provence depuis plus de 20 ans, le service de la cause animale continue d’être sollicité régulièrement pour la prise en charge de chats errants.

Il est important d’agir de façon préventive, en faisant preuve de civisme :

Pour les particuliers
Faire stériliser (et identifier) son chat c’est être responsable de son animal.

Pour les usagers/riverains
Soutenir ou tolérer la présence de chats libres et de nourriciers permet de stabiliser durablement une population et d’instaurer un suivi sanitaire.

Pour les professionnels et les acteurs locaux
S’engager en faveur de la stérilisation c’est transformer une source potentielle de conflits de voisinage en une cohabitation harmonieuse et maitrisée.



Source des données : i-cad.fr

Ces nombres ne tiennent pas compte du taux de mortalité des chatons et supposent que tous les chatons de chaque portée sont des femelles.

CONSÉQUENCES DE L’INACTION

- **Une prolifération exponentielle.**
- **La dure réalité de la rue :** famine, maladies (FIV, leucose, coryza..), exposition aux intempéries et accidents de la route écourtent dramatiquement l’espérance de vie des chats errants.
- **Tensions du voisinage :** miaulements incessants lors des périodes de chaleurs, marquages olfactifs malodorants et bagarres territoriales nocturnes.
- **Problèmes de santé publique et errance :** dégradation des poubelles, propagation de parasites (puces...).
- **Surcharge des refuges et des associations.**
- **Un chat non stérilisé peut engendrer des portées dès l’âge de 6 mois.**

POURQUOI STÉRILISER ?

LA STÉRILISATION
UNE RÉPONSE ÉTHIQUE

POUR LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE DU CHAT

- Chez les femelles et les mâles, réduction du risque de tumeurs
- Moins de transmission de virus
- Espérance de vie allongée
- Apaisement du comportement
- Diminution des fugues et des accidents

POUR LA COLLECTIVITÉ

- Stabilisation des populations félines, puis diminution
- Colonie de chats nourris avec un suivi sanitaire
- Fin des nuisances urbaines
- Régulation naturelle des rongeurs
- Diminution de la prédation de la petite faune sauvage

COMMENT POUVEZ-VOUS AGIR ?

- Stérilisez et identifiez vos chats : combien de retrouvailles grâce à l'identification ?
- Signalez les colonies : aidez-nous à recenser les chats errants pour planifier des campagnes de capture
- Soutenez les actions mises en place par la commune et les associations
- Soutenez et facilitez le travail des nourriciers bénévoles qui permettent le suivi des populations félines

L'ACTION DE LA VILLE

POUR LES ANIMAUX
AIX-EN-PROVENCE ENGAGÉE

Chaque année, la Ville
stérilise 1 000 chats errants
pour les protéger et limiter
la surpopulation.

En **identifiant** et **stérilisant** votre chat, vous contribuez à cette **protection** et assurez sa **sécurité**.





SERVICE CAUSE ANIMALE - VILLE D'AIX-EN-PROVENCE

04 42 91 91 95 - 06 67 61 52 15
causeanimale@mairie-aixenprovence.fr